

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 février 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
2	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	Pouvoir de Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
5	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	Pouvoir de Sophie PETIT GUILLAUME
6	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
7	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut *	
8	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
9	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
10	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Christelle ANCIAUX
11	AIX-LES-BAINS	T	OBISSIER Philippe	Départ après la délibération n°59
12	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Départ après la délibération n°61
13	AIX-LES-BAINS	T	VAIRYO Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
15	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
16	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
17	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	
20	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Départ après la délibération n°58
21	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
22	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
23	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	
24	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
25	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
26	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
27	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
28	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
29	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
30	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	Pouvoir de Nicolas MERCAT
31	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
32	MERY	T	ROULET Stéphane	
33	MOTZ	T	CLERC Daniel	
34	MOUXY	T	BONICI José	
35	MOUXY	T	PERSON Armelle	
36	ONTEX	T	CARRIER Christiane	

37	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	Départ après la délibération n°64
38	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
39	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	Pouvoir de Antoine HUYNH
40	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
41	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
42	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
43	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
44	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
45	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
46	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
47	VOGLANS	T	BERNON Martine	
48	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

23 communes présentes.

**Thibaut GUIGUE ne prend pas part au vote et quitte la salle pour les délibérations n°66 et n°67.*

Absents excusés :

BRISON-SAINT-INNOCENT	Marthe MASSONNAT
LE BOURGET-DU-LAC	Sandrine RAMEL
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER
AIX-LES-BAINS	Gilles CAMUS
AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
LE BOURGET-DU-LAC	Gwenaelle LE GUELLEC CARROZ

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 février 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 31 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 48 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 77 Année : 2026

Exécutoire le : 06 MARS 2026

Publiée / Notifiée le : 06 MARS 2026

Visée le : 05 MARS 2026

VALORISATION DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE Attribution d'une subvention aux associations SoluCir et Enfin Réemploi

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa politique en matière de valorisation des déchets, Grand Lac soutient les initiatives économiques en faveur de l'économie circulaire et de la prévention des déchets.

Deux propositions de subventions sont présentées.

Attribution d'une subvention à l'association SOLUCIR :

L'association SoluCir, constituée en octobre 2020 par un collectif d'entreprises et d'entrepreneurs engagés dans l'économie circulaire, trouve son origine dans la démarche *Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet* (TZGZD) qui a été menée conjointement avec les territoires de Grand Chambéry, Grand Anney et Rumilly Terre de Savoie de 2014 à 2018.

L'association anime sur le territoire le développement économique sur la thématique de l'économie circulaire. C'est pourquoi l'association SoluCir représente un partenaire clé pour aider à construire une approche territoriale intégrée avec le développement d'une économie circulaire. Son objectif est d'instaurer et développer l'économie circulaire comme modèle prépondérant de l'économie de territoire. Grand Chambéry, Grand Anney et Rumilly Terre de Savoie subventionnent les animations proposées par l'association au prorata du nombre d'habitants des territoires. En 2025, l'association comptait 266 adhérents.

Il est prévu pour 2026 plusieurs axes de travail :

- Animation de la dynamique territoriale, développement du réseau et connexion avec les réseaux locaux et nationaux
- Sensibilisation des nouveaux élu.e.s, temps de rencontres et d'échanges, intervention dans des événements partenaires, cours auprès d'étudiant.e.s
- Organisation et animation de groupes de travail entre acteurs sur les filières BTP, contenant réutilisables, glassines, agroalimentaire ou la laine ; soutien à l'émergence de nouvelles solutions circulaires.
- Continuité du projet Territoire Circulaire et Robuste en 2050, sur les 3 thématiques « se nourrir » / « habiter » / « produire » et la tenue d'un événement de clôture
- Soutien à l'émergence de pôle d'économie circulaire.

Un bilan des actions menées est présenté annuellement. En 2025, SoluCir a réalisés 55 événements dont l'événement phare, celui de l'anniversaire des 10 ans de la dynamique SoluCir avec une conférence et un salon au centre des Congrès d'Aix-les-Bains en juin 2025.

Il est proposé que Grand Lac attribue, pour l'année 2026, une subvention d'un montant de 18 760 € à l'association SoluCir, montant correspondant à celui des années précédentes.

Le montant de cette subvention est inscrit au budget au chapitre 65, service 263.

Attribution d'une subvention à l'association Enfin Réemploi !

L'association Enfin Réemploi !, acteur du réemploi des matériaux à plusieurs missions :

- Environnementales, en développant et promouvant des solutions pour le réemploi des matériaux du BTP sur le territoire des Savoie, afin de prolonger la vie des matériaux, de réduire les déchets et préserver nos ressources,
- Sociales, en accompagnant des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dans la réalisation d'un projet professionnel et si possible vers une solution pérenne d'emploi.

Enfin réemploi ! a pour objectif de massifier le réemploi des matériaux du bâtiment et pour cela, de développer une filière de réemploi des matériaux du bâtiment, qui s'appuie sur une ou plusieurs matériauthèques, selon la zone de chalandise.

L'association développe également des activités de formations et de sensibilisation nécessaires afin de créer l'écosystème favorable au développement de la filière de réemploi sur le territoire des collectivités de Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie.

C'est pourquoi Enfin Réemploi ! est un acteur clé pour développer et promouvoir le réemploi des matériaux sur notre territoire et accompagner au changement de comportement.

L'actuelle matériauthèque, implantée à la Cassine, voit son bail résilié ; afin de permettre leur déménagement, il est proposé que Grand Lac attribue, pour l'année 2026, une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Enfin Réemploi !. Ce montant est identique à celui versé en 2025.

Le montant de cette subvention est inscrit au budget chapitre 65, service 260.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le versement de la subvention précitée à l'association SoluCir,
- APPROUVE le versement de la subvention précitée à l'association Enfin Réemploi,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents.

Aix-les-Bains, le 24 février 2026

Le président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI



- Délégués en exercice : 68
- Présents : 44
- Présents et représentés : 50
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération n.77 : Attribution d'une subvention aux associations SoluCir et Enfin Réemploi

Date de transmission de l'acte : 05/03/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 05/03/2026

Numéro de l'acte : d5784 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260224-d5784-DE

Date de décision : 24/02/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.2. Aux associations

CONVENTION PORTANT SUR LE PARTENARIAT ENTRE GRAND LAC ET L'ASSOCIATION SOLUCIR

ENTRE :

GRAND LAC, dont le siège social se situe 1500 boulevard Lépici, 73100 Aix-les-Bains, représenté par son Président, Monsieur Renaud BERETTI, en application de la délibération n° 27 du Conseil communautaire du 29 mars 2022 et désigné dans ce qui suit par « Grand Lac »

Et :

L'association SoluCir, dont le siège social se situe au Pôle Entrepreneuriat Savoie Technolac 19 boulevard Mer Caspienne, BP 90365, 73 370 LE BOURGET DU LAC, représentée par ses Co-Présidents, Monsieur Olivier FAVIER et Madame Sonia PONTET, dûment mandatés par le Conseil d'administration et désignés dans ce qui suit par « SoluCir ».

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

1 - Le contexte :

Grand Lac porte une politique active en matière de développement de l'Économie Circulaire sur son territoire afin d'accompagner les entreprises dans leur transition vers l'Économie de Demain, une économie :

- qui gère mieux les ressources,
- qui conçoit mieux ses produits,
- qui favorise la collaboration et préserve le territoire.

Dès 2014 et pour une durée de 4 ans, Grand Lac s'est engagé auprès de l'ADEME dans une démarche Territoire Zéro déchet Zéro Gaspillage aux côtés de Grand Chambéry, Grand Annecy et Rumilly Terre de Savoie.

Cette démarche s'est prolongée avec, entre autres, le projet d'organisation du 2ème salon SoluCir, salon des Solutions de l'Économie Circulaire des Pays de Savoie, dont l'ambition est d'accompagner les entreprises du territoire dans leur transition environnementale.

La crise sanitaire n'a hélas pas permis la réalisation de ce salon en 2020 mais la dynamique instaurée a eu pour conséquence la création de l'association SoluCir regroupant des entreprises engagées dans l'économie circulaire et les EPCI suscitées initiatrices de la démarche.

La dynamique SoluCir réunit les structures du territoire qui développent des solutions locales, donne la parole à des experts inspirants et tisse le réseau d'entreprises et entrepreneurs qui veulent expérimenter et construire les solutions de l'Économie de Demain.

2 – Naissance et constitution de l'association SoluCir

La dynamique SoluCir a su fédérer plusieurs centaines d'acteurs de l'économie circulaire qui ont émis le souhait de formaliser la démarche et sécuriser son avenir. Plus de 50 acteurs se sont réunis lors de 3 réunions de co-construction pour structurer le réseau en association. Ce sont 24 membres fondateurs, principalement des entreprises, qui ont formalisé la création de l'association SoluCir le 8 octobre 2020. La création de l'association a été officiellement publiée le 8 décembre 2020. Le Conseil d'administration est composé de 20 entreprises engagées du territoire. En 2025, l'association comptait plus de 260 adhérents.

L'objet de l'association est d'instaurer et développer l'économie circulaire comme modèle prépondérant de l'économie de territoire. A ce titre l'association SoluCir a vocation à proposer des événements inédits et des outils efficaces pour faire grandir le réseau d'acteurs et promouvoir l'économie circulaire sur le territoire des 2 Savoie.

3 - Plan d'actions de SoluCir

Après un premier cycle (2021-2024) de l'association qui a permis de poser les bases de son programme d'action, l'association est entrée depuis 2025 dans son 2^{ème} cycle, avec un projet à 5 ans qui a pour ambition de favoriser le passage à l'échelle de l'économie circulaire sur le territoire. Pour ce faire, 6 chantiers prioritaires ont été définis et sont maintenus pour 2026 :

- Faire vivre et grandir un réseau de coopération au service de l'économie circulaire
- Développer la sensibilisation sur l'économie circulaire
- Outiller les collectivités, entreprises, universités pour réussir leurs projets circulaires
- Imaginer et construire un territoire circulaire désirable
- Soutenir l'émergence et contribuer à la structuration des lieux physiques
- Essaimer sur d'autres territoires et densifier notre présence sur le territoire cœur

Les actions principales de l'année 2026 seront les suivantes :

RESEAU : Visites et dîners d'adhérents, animation Dynamique Territoriale, RDV nouveaux adhérents pour les connecter au réseau, connexion avec les réseaux nationaux circulaires (INEC, Team2) et locaux sur la transition...

SENSIBILISATION : Sensibilisation des nouveaux élus.e.s, animation de pauses circulaires (sensibilisation à un ou plusieurs leviers de l'économie circulaire), mobilisation de notre communauté d'accompagnateurs, interventions dans des événements partenaires pour sensibiliser à l'économie circulaire, cours circulaire auprès d'étudiants.

OUTILLAGE : Partage de bonnes pratiques entre industriels via l'animation de la « communauté de pratiques » saison #4, animation de groupe de travail « Intersections » - filières : BTP, contenants réutilisables, glassines, agroalimentaire, laine, soutien aux adhérents qui portent des solutions circulaires via des séances de co-développement sur leurs problématiques, commande publique, veille, annuaire...

TERRITOIRE 2050 : Continuité du projet Territoire Circulaire et Robuste en 2050. Réalisation d'ateliers pour consolider et amender la vision 2050 et la trajectoire pour y parvenir sur les 3 thématiques « se nourrir » / « habiter » / « produire ». Travail de compilation et mise en récits de cette vision. Evènement de clôture en fin d'année avec probablement Pablo Servigne (en cours de confirmation), évènement phare de l'année pour SoluCir, pour diffuser largement la vision coconstruite à travers des récits positifs et désirables et susciter la mise en action des participants.

POLES CIRCULAIRES : Soutien à l'émergence de ce type de lieux et réflexion sur le rôle de SoluCir auprès de ces structures.

Tout en communiquant régulièrement sur les avancées circulaires du territoire.

4 - La politique de soutien à la transition environnementale et économie circulaire de Grand Lac

Parallèlement aux actions menées dans le cadre de la dynamique SoluCir, la candidature de Grand Lac, comme Grand Chambéry et Grand Annecy, a été retenue par l'ADEME pour disposer d'un accompagnement pendant 2 ans, pour intégrer la démarche « référentiel Économie Circulaire ». Il s'agit d'une démarche transversale permettant de définir une stratégie et un plan d'actions. Seront intégrées entre autres dans cette démarche, les actions liées au bonus Économie Circulaire dans le cadre du TEPOS. Au vu de ces

démarches, actions et dynamiques, il apparaît nécessaire de continuer à soutenir la dynamique Économie Circulaire en soutenant l'association SoluCir dans le cadre d'une convention de partenariat.

5 - Soutien de Grand Lac à SoluCir

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 — Objet :

La présente convention cadre a pour but d'organiser les relations entre Grand Lac et l'association SoluCir.

Article 2 — Durée :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an et entre en vigueur à compter de sa signature, avec une rétroactivité sur l'année entamée.

Article 3 — Les missions spécifiques de SoluCir :

Pour l'année 2026 SoluCir réalisera les actions citées dans le point 3 – Plan d'action de SoluCir.

Article 4 — Le soutien à l'association

Article 4.1 Comité technique

Les parties conviennent de la mise en place d'un comité technique constitué pour SoluCir, a minima d'un membre du Conseil d'Administration et d'un membre de l'équipe coordinatrice, et pour Grand Lac, d'un représentant de la Direction Valorisation des déchets et d'un représentant de la Direction Économie. Le comité technique se réunira au moins une fois par an pour faire le bilan et l'évaluation des actions réalisées et présenter les actions et définir les orientations stratégiques à donner au partenariat pour l'année à venir.

Article 4.2 - Organisation fonctionnelle du partenariat entre l'association et Grand Lac

En complément de ce comité technique et pour assurer le suivi annuel, l'association SoluCir sera amenée à participer aux réunions inter EPCI intitulées dynamique territoriale, sur la demande des EPCI en fonction des besoins de présentation /information des actions menées.

Article 5 - Communication

L'association SoluCir s'engage à afficher le soutien de Grand Lac sur ses éléments de communication. L'utilisation du logo Grand Lac est soumise à validation.

Le plan de communication de l'association SoluCir sera présenté chaque année lors de la réunion du comité technique pour information et ajustement si besoin en fonction des actions menées en parallèle par Grand Lac.

Article 6 - Procédure budgétaire préalable à l'octroi de la subvention par Grand Lac

L'association SoluCir s'engage à présenter à Grand Lac son bilan d'activité et en particulier les actions pour lesquelles Grand Lac apporte son soutien financier, ainsi que le programme prévisionnel d'actions pour l'année suivante. Il pourra être demandé aux représentants de l'association de venir présenter ces éléments au Bureau de Grand Lac.

Article 7 — Montant du financement

Le montant de la subvention est fixé à 18 760 €.

Article 8 — Modalités de versement du financement

Le versement de la subvention sera normalement effectué en une seule fois au cours du 1er semestre de l'année civile. Grand Lac se réserve néanmoins la possibilité de verser la somme en 2 ou 3 fois. Elle en informera l'association lors de la notification annuelle d'attribution de la subvention.

Article 9 — Affectation des fonds

La subvention de fonctionnement de Grand Lac devra être exclusivement affectée à la réalisation du programme que l'association lui a présenté dans le cadre de la procédure budgétaire définie à l'article 6.

Article 10 — Contrôle

Grand Lac pourra demander à l'association SoluCir toutes les pièces et documents qui leur sembleraient utiles pour veiller au respect des clauses de la présente convention.

Article 11 — Comptabilité

L'association SoluCir établit une comptabilité comprenant un bilan et un compte de résultat. Ces documents devront être communiqués à Grand Lac dès leur validation par l'Assemblée Générale de l'année suivant celle au titre de laquelle ils ont été établis.

Article 12 — Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'association SoluCir de l'une ou l'autre de ses obligations, de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général, Grand Lac est fondé à résilier la présente convention. Il devra alors en informer l'association SoluCir par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation ne sera effective qu'au terme d'un délai de trois mois suivant le jour de présentation de la lettre recommandée de résiliation. La responsabilité de Grand Lac ne pourra être engagée par l'association SoluCir en cas de résiliation de la présente convention.

Article 13 — Caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'association SoluCir. Dans ce cas, l'association s'engage à restituer à Grand Lac les subventions non utilisées.

Fait à Le Bourget-du-Lac, en 2 exemplaires originaux, le 15 janvier 2026.

Le Président de Grand Lac
Renaud BERETTI

Les Co-Présidents de SoluCir
Olivier FAVIER
Sonia PONTET





Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin, la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à ..Bourget du Lac....., le ..19/01/2026.....

Pour l'Association,

Le représentant de l'Association

Monsieur/Madame

Olivier FAVIER et Sonia PONTET,
Co-Présidents,





Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin, la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à ...Chambéry., le ...06 janvier 2026

Pour l'Association,

Le représentant de l'Association

Monsieur/ Xavier Patriarche
président

88 Rue du Dr Vernier
73000 Chambéry
contact@enfin-reemploi.fr
SIRET : 917 623 811 00019

ENFIN!
RÉEMPLOI



Le réseau des Acteurs
de l'Economie Circulaire
en Pays de Savoie

DYNAMIQUE TERRITORIALE

25 novembre 2025



Liste de présence

Présent	Absents - excusés	?
Edith Baud - GL	Sébastien Baboulaz - GI	Stéphanie Poncet - GA
Solène Lehericey - GA	Franck Collomb Gris - GA	Lenaïck Pedron - GC
Caroline Arnau – GC	Caroline Jomier - GA	Agnès Delarue - SD
Lauréliane Chenal - GL	Sonia Pontet – SoluCir	Luc Berthoud – GC & CGLE
Valérie Laurent - GA	Cécile Couvent - RTS	Marie-Pierre Montoro Sadoux - CGLE
Marie Bénévise – GC & SD	Christian Rophille - GA	
Thierry Mailland - CGLE	Aurélie Monnez - GA	Christian Dulac - RTS
Eloïse Ducatillon - RTS	Pauline Dirringer - GA	Débora Pignier - RTS
Jean-Marc Drivet – GL & SD		
Mélisse Carcassonne - SoluCir		

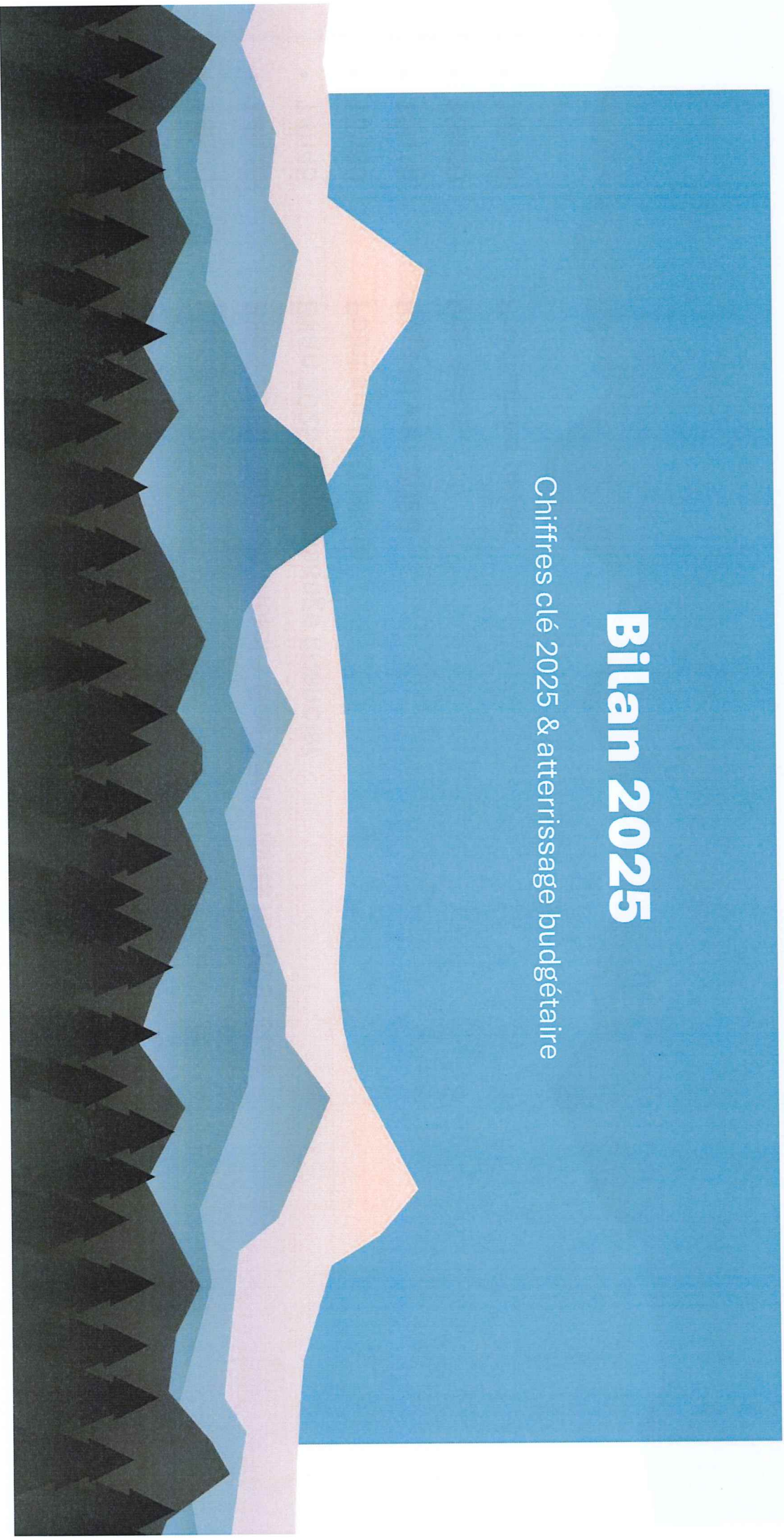
AGENDA

- 14h00 Introduction
- 14h15 Bilan 2025 : rapport moral + Rex contenants réutilisables
- 14h45 Bilan 2025 : atterrissage financier
- 15h00 Point sur l'AG Mixte
- 15h15 Regard vers 2026
- 16h00 Vos actus
- 16h25 Prochaines dates



Bilan 2025

Chiffres clé 2025 & atterrissage budgétaire



Chiffres clés 2025

Au 17 novembre 2025



266 adhérents à l'association

> 78 nouveaux membres engagés !



55 événements SoluCir

88 solutions circulaires accompagnateurs

32 particuliers

28 structures en transition

27 partenaires ambassadeurs

5 collectivités + **4** collectivités partenaires

4 universités / écoles

2 éco-organismes

185 acteurs circulaires présents sur notre annuaire

240 mises en connexion comptabilisées (hors événements)

4 425 personnes touchées

Dont **3 585** participants à nos événements

Dont **840** personnes touchées sur des prises de parole sur des événements partenaires



3 000 destinataires de la Circulaire

6 470 abonnés sur LinkedIn

33 offres d'emploi diffusées

Chiffres clés 2025

Evolution depuis 2021



Depuis la création de l'association SoluCir, nous réussissons à toucher de plus en plus de personnes.

Le nombre d'événements augmente, avec 55 rencontres cette année.

Nous voyons que même une année comme 2025, qui n'est pas une année salon, **de plus en plus de personnes sont mobilisées,** ce qui prouve le dynamisme de l'association.

Depuis 2023, nous sommes également sollicités pour prendre la parole dans des **événements partenaires** (en vert).

Vie de l'association

Les ressources humaines

L'année 2025 a vu plusieurs mouvements au sein de la SoluTteam :



Janvier

Évolution du temps de travail :

- Responsable administrative **Aurélié** 100% + missions communication
- Animatrice **Mélisse** 80%

Avril

- Intégration de l'animatrice **Sonia** à l'équipe salariée à 60%, jusqu'ici prestataire

Juillet à décembre

- Congé sabbatique de la coordinatrice et animatrice **Audrey** (retour en janvier 2026)
- Reprise de ses missions :
 - De coordination par **Mélisse**
 - D'animation par **Sonia**
- Recrutement en CDD (août à décembre) de **Laure Beyler** pour reprendre des missions d'animation d'**Audrey** et soutenir l'équipe sur différents événements

Notre équipe opérationnelle est donc actuellement composée de 6 salariées et de 2 prestataires :

 *Pause*      &  Isabelle - Le projet circulaire  Arthur - AirCoop

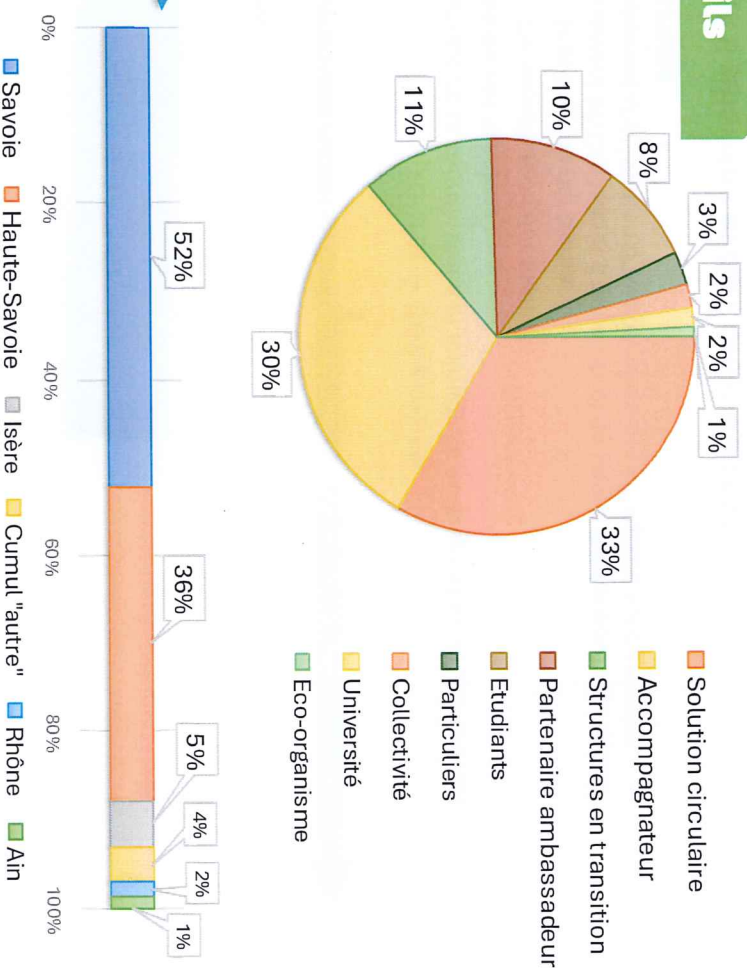
Les adhérents de SoluCir

Au 17 novembre 2025, l'association compte **266** adhérents, **merci à tou.te.s pour la confiance et le soutien accordés !**

Chiffres clés

- **88%** d'adhérents professionnels
- **12%** particuliers dont 8% d'étudiants
- **62%** d'adhésions payantes vs **38%** gratuites
- **78** nouveaux membres
- **50** adhérents 2024 n'ont pas renouvelé leur adhésion
 - 37 non-renouvellements essentiellement pour manque de trésorerie / temps pour s'impliquer ou ont quitté la région / rejoint un autre réseau local
 - 9 cessations d'activité
 - 4 ont réadhéré avec une nouvelle structure

Profil



Les adhérents de SoluCir

Evolution depuis la création de l'association



Depuis 2021 :

Les adhésions connaissent une croissance continue avec un nouveau dépassement cette année.

L'évolution des recettes de ce poste est due à :

- 39 nouveaux adhérents payants dont des grosses structures avec des cotisations plus importantes
- 16 renouvellements gratuits devenus payants

Les partenaires de SoluCir

SoluCir ne pourrait exister sans le soutien de ces financeurs. **Merci aux historiques** - comme les collectivités, le Groupe Fourrier, Auvergne Rhône Alpes Entreprises - qui continuent de nous soutenir et aux **nouveaux** qui ont rejoint l'aventure !

 : *nouveau partenaire 2025*

Soutien l'ensemble des actions de SoluCir

Partenaires institutionnels




Mécène fondateur **FOURNIER UNITED TALENTS** **Grand mécène** **MND**

Partenaires projets



Circonférences #3



Diners **Intersections BTP – cycle 1** **Communautés de pratiques** **Essaimage**

Territoire 2050

Soutenu par



Relai de nos événements

Partenaires ambassadeurs



L'association SoluCir

Un peu d'histoire ...

OBJET : Instaurer et développer l'économie circulaire
comme modèle prépondérant de l'économie de territoire



CYCLE 1

Programme TZDZG
4 Collectivités



Fédération -
Animation d'un réseau
1 Salon : SoluCir

2015

CYCLE 2

Création de l'association



Réseau
Sensibilisation
Outillage des acteurs

2020

CYCLE 3

Consolider et aller plus loin

Pôles physiques
Essaimage
Territoire 2050...

2024

2030



Rappel du projet à 5 ans

Chantiers prioritaires du cycle 3 : 2025 - 2030

Chantiers du cycle 2 poursuivis en cycle 3



1. Réseau

Nouveaux chantiers du cycle 3



4. Territoire 2050



2. Sensibilisation



5. Lieux physiques



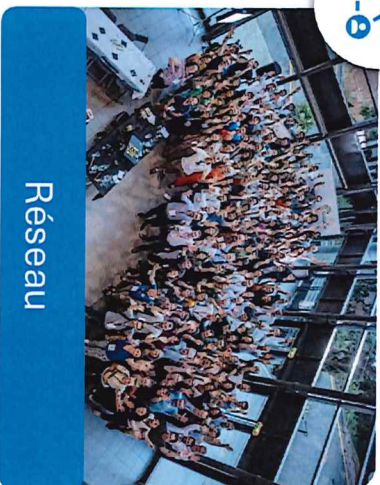
3. Outillage



6. Essaiimage

1. Animation du réseau

Faire vivre et grandir un réseau de coopération



Réseau

Juin - Dîner 10 ans dynamique SoluCir



Août - Visite collectif La MADREE

6
événements réalisés

+1
événement
réseau

+1
voyage
d'étude

288
personnes
touchées

239
mises en
connexion
annuelles

VISITES : Cette année nous avons visité les entreprises :

- [Pic Bois](#) pour une mise en pratique des 7 piliers de l'économie circulaire
- [Tous Paysans](#) pour mettre les mains dans la terre
- [Gonthier](#) pour une incursion vers le régénératif

DINERS : Et nous nous sommes régalez avec 2 dîners des adhérents chez [SMITK](#) puis chez le collectif [La MADREE](#).

En continu sur l'année :

- Les indications
- Les rdvs adhérents
- Dynamique territoriale (collectivités)
- Lien avec autres réseaux « hors territoire » (CIRIDD, INEC, Team 2 et Mouvement Impact France)
- Recherche de partenaires
- Veille sur les projets externes au territoire

1. Animation du réseau

Faire vivre et grandir un réseau de coopération



Avril – Réunion accompagnateurs

- REUNION ACCOMPAGNATEUR.ICES** : Nous avons également approfondi le lien avec nos membres accompagnateurs grâce à une [réunion](#) pour travailler avec eux sur 3 axes :
- Devenir animateur du [module de sensibilisation](#) à l'économie circulaire made by SoluCir et coconstruire l'offre de diffusion > co-construction en 2026
 - Identifier et proposer du bénévolat de compétences à nos solutions circulaires > offre disponible en 2026
 - Coconstruire les [Pauses Circulaires](#) > à venir en 2026



Juin – Découverte de la MACO

VOYAGE D'ETUDE : La SoluTeam accompagnée du Bureau et de membres de collectivités sont allés visiter la [MACO](#), MAnufacture Collaborative installée à Genève pour créer du lien entre nos structures, s'inspirer de modèles économiques et de solutions d'autres territoires.

EVENEMENT RESEAU CIRCULAIRE : Nous nous sommes aussi déplacés à Thonon-les-Bains pour présenter SoluCir lors du [Forum de l'Economie Circulaire Transfrontalier](#).

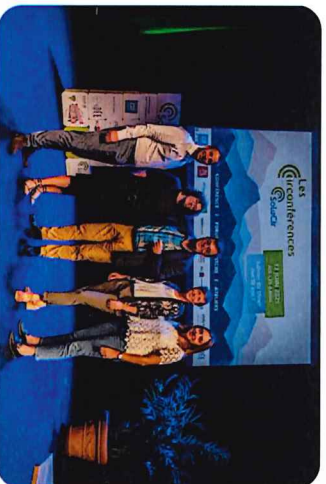
2. Sensibilisation

Développer la sensibilisation sur l'économie circulaire



Sensibilisation

Juin – 3^{ème} édition des Circonférences



Juin – 3^{ème} édition des Circonférences

21
événements réalisés

dont **5**
co organisés

2 350
personnes
touchées

Intervention réseau :
Nous avons aussi pris la parole sur 8 événements essentiellement en Savoie et Haute-Savoie, mais aussi en Isère et Rhône.

CIRCONFÉRENCES : L'année 2025 a marqué les **10 ans de la dynamique SoluCir** qui a débuté en 2015 à travers le projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

Pour cette occasion SoluCir a organisé au mois de juin la 3^{ème} édition des **Circonférences** qui s'est déroulée en 3 temps :

- Une conférence de Sophie Robert-Velut, directrice générale des Laboratoires Expanscience
- Un forum de solutions circulaires, des ateliers et des pitchs
- Le dîner des 10 ans, ouvert à tous

2. Sensibilisation

Développer la sensibilisation sur l'économie circulaire



Juin – Dîner 10 ans dynamique SoluCir



Mars – Module de sensibilisation

DINER DES 10 ANS : Ce dîner des 10ans était exceptionnellement ouvert à tou.te.s afin de célébrer les 10 ans de la dynamique SoluCir et de revenir grâce à un discours-récit sur cette décennie d'aventures collectives mais aussi pour se projeter sur les années à venir.

MODULE DE SENSIBILISATION : Sur l'année 2025 nous avons aussi organisé **13 modules de sensibilisation** permettant aux participants de découvrir les 7 piliers de l'économie circulaire grâce, parmi ceux-ci :

- 4 modules dédiés aux collectivités
- 2 modules auprès d'étudiants (IAE + Polytech)
- 2 modules sur des territoires plus excentrés : Tarentaise + Vallée du Mont-Blanc
- 2 modules ouverts à tous
- 3 modules en entreprise

Nous avons par ailleurs travaillé sur une **mise à jour** de notre module de sensibilisation (Roue + cartes des solutions présentées), qui sera effective pour le début d'année 2026.

2. Sensibilisation

Développer la sensibilisation sur l'économie circulaire



Octobre – Conférence Flore Berlingen



Octobre – Stand au salon Décidia

PAUSE CIRCULAIRE : Afin de mieux comprendre ce qu'il y a derrière les nouvelles Normes ISO Circulaire sorties en mai 2024, une Pause Circulaire est organisée sur le sujet grâce à une intervention d'Emilie Parnière de l'AFNOR Auvergne Rhône-Alpes.

=> Lien d'inscription : <https://solucir.org/evnement/normes-iso-circulaires/>

EVENEMENT CO-ORGANISES : Nous avons coorganisés 5 événements avec différents acteurs du territoire :

- Des masterclass pour les étudiants de l'IAE et pour les projets incubés par CGLE
- Des conférences avec la venue de Flore Berlingen ou de Timothée Parrique
- Des événements en lien avec l'incubateur de CGLE

INTERVENTIONS RESEAU : Nous sommes intervenus sur 8 événements réseaux pour sensibiliser à l'économie circulaire.

- Notamment, nous avons tenu un stand lors du salon Décidia à Savoie expo ;
- Nous avons également pris la parole dans de nombreux réseaux du BTP pour parler de la démarche Réemploi en Grand

2. Sensibilisation

Développer la sensibilisation sur l'économie circulaire

LIEN AVEC LES ETUDIANTS & LES ENSEIGNANTS

Pour cette année 2025, un des souhaits était de développer plus de liens avec les étudiants et les enseignants dans le but de mobiliser les acteurs de demain sur ces enjeux.

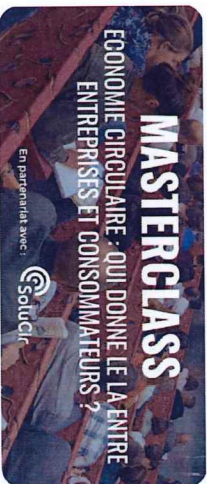
Pour cela, nous avons pu sensibiliser les étudiants de plusieurs structures avec différents événements :

- IAE de l'université Savoie Mont-Blanc : masterclass
- ENSAM, arts et métiers : apports sur les projets de SoluCir et table ronde
- Polytech, école d'ingénieur : cours sur l'économie circulaire

Nous avons renforcé les liens avec l'ENSAM et Fondation USMB grâce au projet Territoire 2050 et avec l'INSEEC en étant partenaires sur des événements.

Également, dans le cadre de Territoire 2050, nous avons organisé un événement au collège d'Alby-sur-Chéran, où une dizaine d'élèves nous ont rejoint pour écrire de nouveaux récits.

Enfin, sur la conférence de Cyril Dion, plus de **280 étudiants, enseignants et chercheurs** se sont inscrits (Université Savoie Mont-Blanc, IAE, INSEEC, Polytech, Arts et Métiers, classes climats des collèges et lycées de Monge, St Ambroise, St François, Bocage, Alby-sur-Chéran, ...)



Janvier – Masterclass organisée avec l'IAE de l'université Savoie Mont-Blanc



Octobre – Cours Polytech

3. Outiller

Les collectivités & les entreprises



Outillage

Septembre – Communautés de pratiques



Novembre – Intersection BTP

21
événements réalisés

+ 4
Interventions réseau

677
personnes
touchées

Intervention réseau :
Nos prises de parole ont eu lieu sur 4 événements > 3 liés à notre projet Réemploi en Grand dans le BTP et lors des 5 ans d'Eco Tremplin

Les actions mises en œuvre en 2024 se sont naturellement prolongées sur 2025 avec :

- Les **Communautés de pratiques** > échanges entre entreprises en transition afin de profiter de l'intelligence collective pour développer des projets d'économie circulaire dans leurs structures
- Les **Intersections** > travail en intelligence collective d'acteurs d'une même filière pour favoriser la collaboration
- L'Écologie Industrielle et Territoriale > accompagnement des démarches PECCS et Rive Gauche – Grand Anney

3. Outiller

Les collectivités & entreprises



Les **COMMUNAUTÉS DE PRATIQUES** soutenues par

- Fin de la saison 2 en avril et lancement de la saison 3 en septembre
- **10** participants pour cette nouvelle année dont **3 nouveaux** > Pernat Emile, Prevost, Fournier, Somfy, Pilot, Staübli, Grands Massifs domaines skiables, NTN, Amphenol Socapex et MND
- Réunions prévues jusqu'à juin 2026 sur des sujets tels que les emballages, la taxe carbone & la performance environnementale ou l'acier décarboné



Septembre – Communautés de pratiques

Les **INTERSECTIONS** > 3 thématiques travaillées cette année

1. Réemploi en grand dans le BTP :

- Fin du cycle 1 avec création d'un livrable par SoluCir et le COPIL
- Lancement du cycle 2 en septembre avec **32** structures dont **19** nouvelles
- 6 demi-journées de travail prévues pour favoriser l'expérimentation, alimenter le livrable des retours d'expériences et bonnes pratiques identifiées, suivre les tonnages évités, visiter des chantiers et avancer sur de nouvelles solutions communes à créer



Novembre – Intersection BTP

3. Outiller – ReX

Contenants réutilisables

2. Les contenant réutilisables :

- Grand Anecy** : 8 restaurateurs, des lieux où ça ne fonctionne pas, vidéo promo, pub sur abris bus (en cours), en attente de 3 signatures de contrats : toujours phase de recrutement – semaine de promo actuellement ! (objectif 100 contenants / semaine), lien dans les réseaux : ecotable, réseau entreprendre . Chronophage ... Image + des collectifs.
- l'AMI ne dur que 18 mois ... : qu'est ce qu'on fait en 2026 ? Mail de comm pour les réseaux (CMA, ...)



Évitez facilement les emballages à usage unique !

Grand Lac : 10zaine de commerçants (depuis juin / octobre) : soit des très très motivés (pizzeria du Bourget) / ceux qui ont été incité, pas inné, pas proposé systématiquement ... = il faut que tous les employés soient briefés, vidéo promotionnelle. Long à mener, chronophage pour le résultat. Vent debout sur la question du plastique ... + opération à 1€ aussi

Grand Chambéry : 7 points de vente (démarré en septembre) opération 1€ de réduction d'ici peu jusqu'au 31/01.

Mélisse : donner contact Julien Ekip : lien avec les restaurants locaux référencés

=> Travail en coopération : bien d'être à 3 + coordination pour caler les dates et donner un timing pour avancer + bénéficier des expériences : on duplique, on prend des idées.

Grand Lyon, Autre collectivité en Savoie, CMA (ardèche, drôme,...), ADEME club résilience et transition ... : demande des infos = intérêt !

3. Outiller

Les collectivités & entreprises

2. Les contenant réutilisables :

- Accompagnement des collectivités Grand Chambéry, Grand Lac et Grand Annecy sur l'expérimentation de contenants de vente à emporter réemployables chez des restaurateurs
- Mise en circulation de contenants **Hopla** (boîtes avec couvercle, boîtes à pizza) chez une trentaine de restaurateurs de la région
- Accompagnement de SoluCir prévu jusqu'en juin 2026 et actions des collectivités à venir (stands sur les marchés, stop trottoirs, messagers du tri...)



Avril – Réunion glassines chez Pilot, visite

3. Glassines :

- Suite à une demande de plusieurs entreprises, un groupe de travail a été lancé pour massifier et valoriser la glassine (le papier siliconé au dos des étiquettes autocollantes)
- Après audit de différentes solutions, recensement des quantités, liens avec les partenaires, une expérimentation est en cours en Haute-Savoie (massification de plus de 3,5 tonnes).
- La massification est en cours et la structure côté Savoie en train de se monter.

3. Outiller

Les collectivités & entreprises



Octobre – Portes ouvertes PECCS



Janvier – Réunion détection de synergies

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE > 2 démarches accompagnées sur 2025

1. PECCS :

- Poursuite de la dynamique lancée début 2024 sur le territoire de Cœur de Savoie
- 10 entreprises membres du PECCS ayant bénéficié d'un diagnostic individuel, 10 entreprises partenaires
- Les synergies en place : collecte mutualisée des cartons sur la zone d'Alpespace, des paniers légumes pour les salariés, réemploi des palettes, réemploi des structures de Kakémono et réimpression bâche.

2. Rive Gauche – Grand Annecy :

- Lancée en octobre 2024, avec une dizaine d'entreprises motivées, nous avons poursuivi l'accompagnement en début d'année
- Des diagnostics ont été réalisés et des premières synergies ont été détectées et mises en place.
- La démarche se poursuit et la dynamique a été reprise par le service économique de Grand Annecy

4. Imaginer et construire

Un territoire circulaire et robuste désirable

Soutenu par



Territoire 2050

Septembre – Atelier Territoire 2050



Septembre – Partenaires Territoire 2050

4
événements réalisés

+ 1
Interventions réseau

1 110
personnes
touchées

Intervention réseau :
L'exposition Territoire 2050 a été affichée au festival Livres en Marches en septembre

Fin 2024, nous avons répondu à un appel à projets de l'ADEME et initié notre projet prospectif appelé [Territoire Circulaire et Robuste en 2050](#) qui s'étend sur nos 4 collectivités historiques et jusqu'à la fin d'année 2026.

Ce projet a pour objectifs de :

- **construire une vision** d'un territoire circulaire et robuste à horizon 2050
- **imaginer les trajectoires** pour y parvenir et donner un cap à suivre
- commencer à **expérimenter** et mettre en mouvement les acteurs

Un COPIL soutient la mise en place de ce projet avec la SoluTeam, l'ENSAM, la Fondation USMB et AIR Coop.

4. Imaginer et construire

Un territoire circulaire désirable

Le plan de vol :



Septembre – Atelier Territoire 2050

- Juin > lancement du projet avec un atelier robuste en présence d'**Olivier Hamant**
- Septembre > atelier de créativité au collège du Chéran en présence de collégiens (100 personnes présentes)
- Novembre > à venir, une conférence exceptionnelle de **Cyril Dion** « Quand la puissance des récits inspire notre territoire » avec près de 900 participants attendus

5. Soutenir les lieux physiques

Dans l'émergence et la structuration



Lieux physiques

Cet axe n'a pas été un axe prioritaire cette année du fait que nous soyons dépendants de beaucoup de facteurs externes à SoluCir.

Nous avons pour autant contribué à 3 réunions avec des collectivités partenaires sur le premier trimestre de l'année sur ce sujet.

Une commission au sein du conseil d'administration de SoluCir (telle que la commission essaimage) sera mise en place et se réunira dès l'année 2026 afin de définir le rôle de l'association dans ces futurs projets.

Par ailleurs nous soutenons les lieux déjà existants notamment grâce à notre communication (ex : le collectif La MADREE à Chambéry ou Le TRUC à Cranves Sales).

6. Densifier et essaimer

Sur notre territoire cœur et d'autres départements



2024 – Réunion Puy de Dôme

- Sur cette année nous avons mis en place une **stratégie essaimage** :
- Avec une **commission d'essaimage** composée de membres de la SoluTeam, du Bureau et du Conseil d'Administration
 - Plusieurs réunions ont eu lieu et ont touché **76** personnes :
 - Juillet > point sur les essaimages en cours et les perspectives
 - Septembre > réflexion autour de la marque SoluCir
 - Septembre > préparation de la réunion inter-réseaux avec le Puy de Dôme et Grenoble autour de la stratégie d'essaimage globale
 - Septembre > réunion inter-réseaux avec les représentants des 3 territoires pour aborder la coopération par la suite

Grenoble > Circul'Alpes

- Réunions de suivi trimestriel pour soutenir le réseau avec la coordinatrice de Circul'Alpes et la coordinatrice SoluCir
- Mise en place de la mutualisation de la veille juridique pour Circul'Alpes pour le dernier trimestre 2025, réalisée par SoluCir



Avril – Réunion Puy de Dôme

6. Densifier et essaimer

Sur notre territoire cœur et d'autres départements

Puy de Dôme :

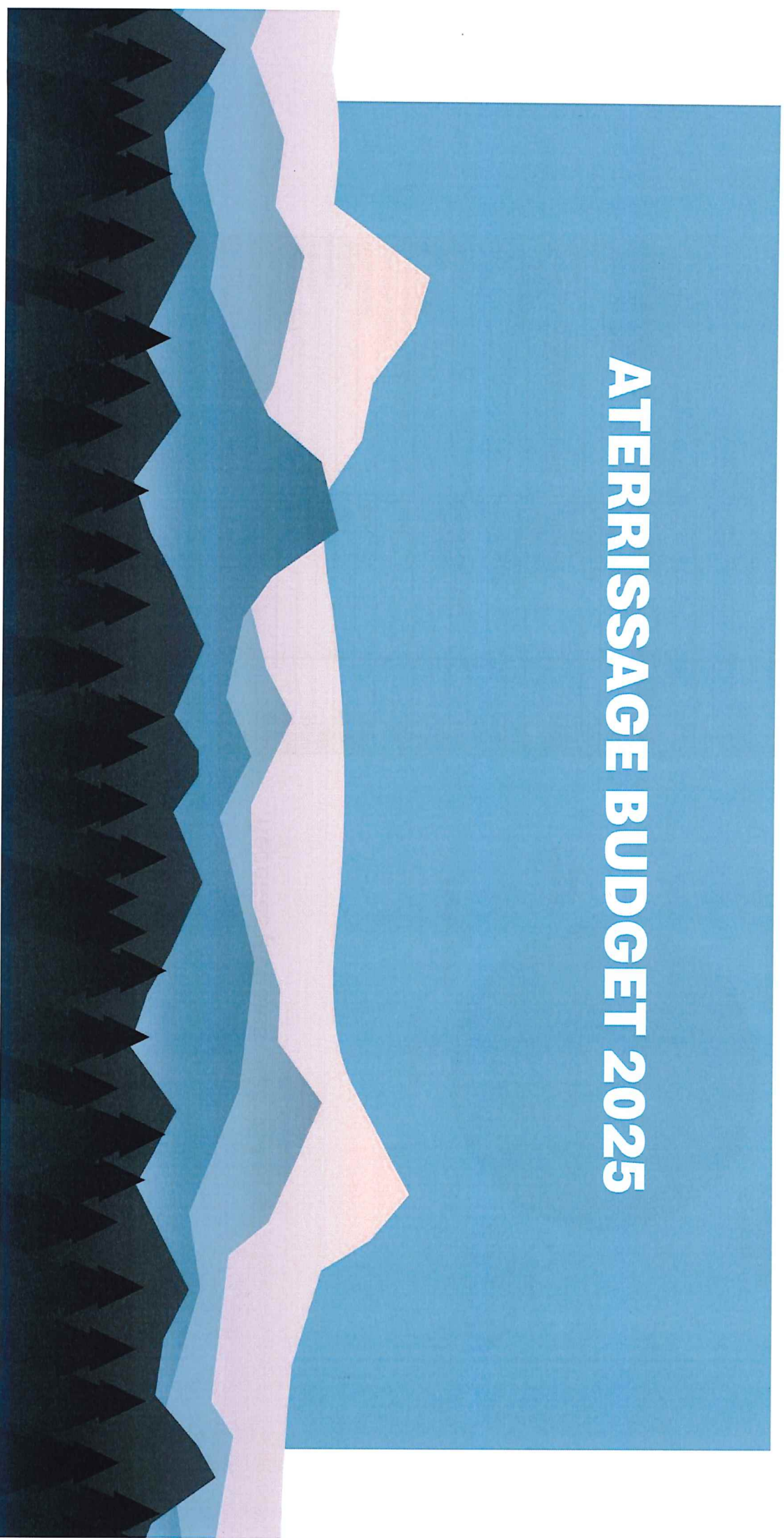
- Fin de l'accompagnement de co-construction du réseau
- Mai 2025
 - Participation au premier salon « Horizon Circulaire » > soutien à l'animation des temps de réseautage et intervention sur la dynamique SoluCir et l'essaimage
 - Réunion d'étape avec le Valtom pour suivre la structuration de la gouvernance en cours
- Intégration du Territoire Puy de Dôme dans la réflexion plus large d'inter-réseaux sur la région

Autres territoires :

- Nous sommes en liens avec d'autres structures et territoires : dans le Rhône et dans la Drôme pour que naissent éventuellement d'autres réseaux.

Densification Savoie & Haute-Savoie : Il nous tient à cœur, en plus d'essaimer sur de nouveaux territoires, de faire grandir la communauté locale. Dans ce cadre, nous nous sommes rapprochés de la Tarentaise avec l'Assemblée des Pays de Tarentaise Vanoise, mais également des vallées et pays du Mont-Blanc avec les Communautés de Communes des Vallées du Mont-Blanc (CCVMB) et du Pays du Mont-Blanc (CCPMB) ainsi que le SITOM, tous trois désormais adhérents. Des acteurs de ces vallées rejoignent également la dynamique !

ATERRISSAGE BUDGET 2025

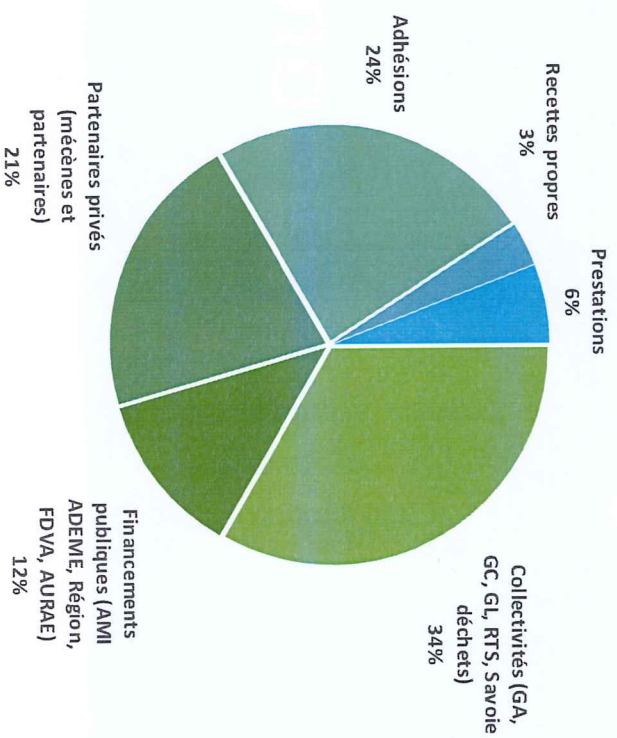


Budget 2025

Atterissage - Recettes

RECETTES 2025	Orientation souten	Vision normale
Grand Anney	Global	50 000
Grand Chambéry	Global	33 628
Grand Lac	Global	23 760
Rumilly	Global	7 648
Adhésion	Global	103 675
Savoie Déchet	Global	28 000
Collectivités autres		
Club des Mécénes (Fournier/MND)	Global	15 000
SG Lavydrier		12 000
FDVA	Circonférences	5 000
AURAE	Corn pratiques / Sensi	5 000
Radiance	Dîner	15 000
PECCS	EIT Cœur Savoie	13 500
Recettes propres	Evenements / Don	3 612
AP ADEME	Territoire 2050	30 080
Partenaires privés (GRDF/Grouppama/Pliot)	Territoire 2050	11 000
Région	Essaimage	12 046
Citeo	Circonférences	5 000
Recettes Circonférences	Circonférences	10 171
Valobat / Citeo / Collectivités	Intersections (contenants réut	19 200
TOTAL RECETTES hors ventes SoluCr		403 319
VENTES SOLUQR => TVA		
Communauté de pratiques saison 3		5 700
Réemploi en Grand - Cycle 2		4 650
Vente sensibilisation : Fournier, CCCS, Chamonix, CC Haute Tarentaise, Cerestia		3 000
EIT Rive Gauche		9 000
Ouvrir module de sensibilisation à communauté ?		0
CAUE - Formation E.C		1 385
Essaimage ? Veille + Partenariat Puy de Dôme ?		1 300
VENTES		25 035
TOTAL RECETTES global		428 354
<i>Mécénat de compétences + bénévolat plan d'action associatif</i>		<i>1 799</i>

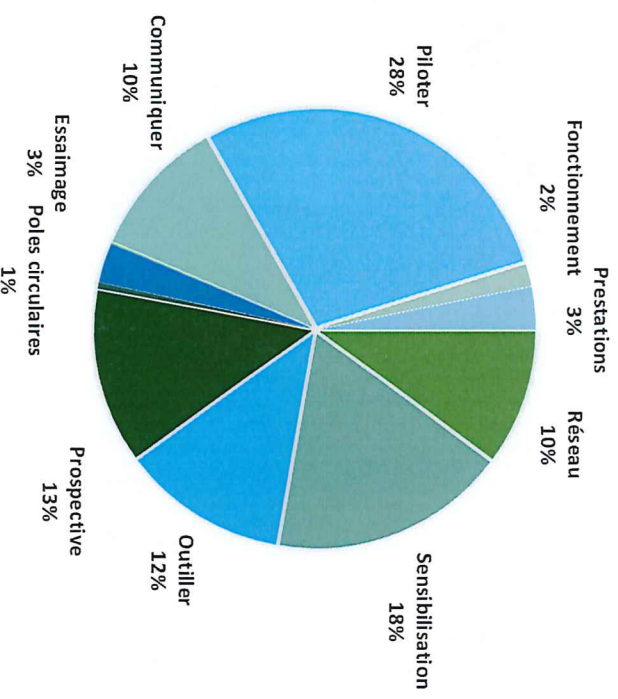
Recettes globales : 428 354 €



Budget 2025

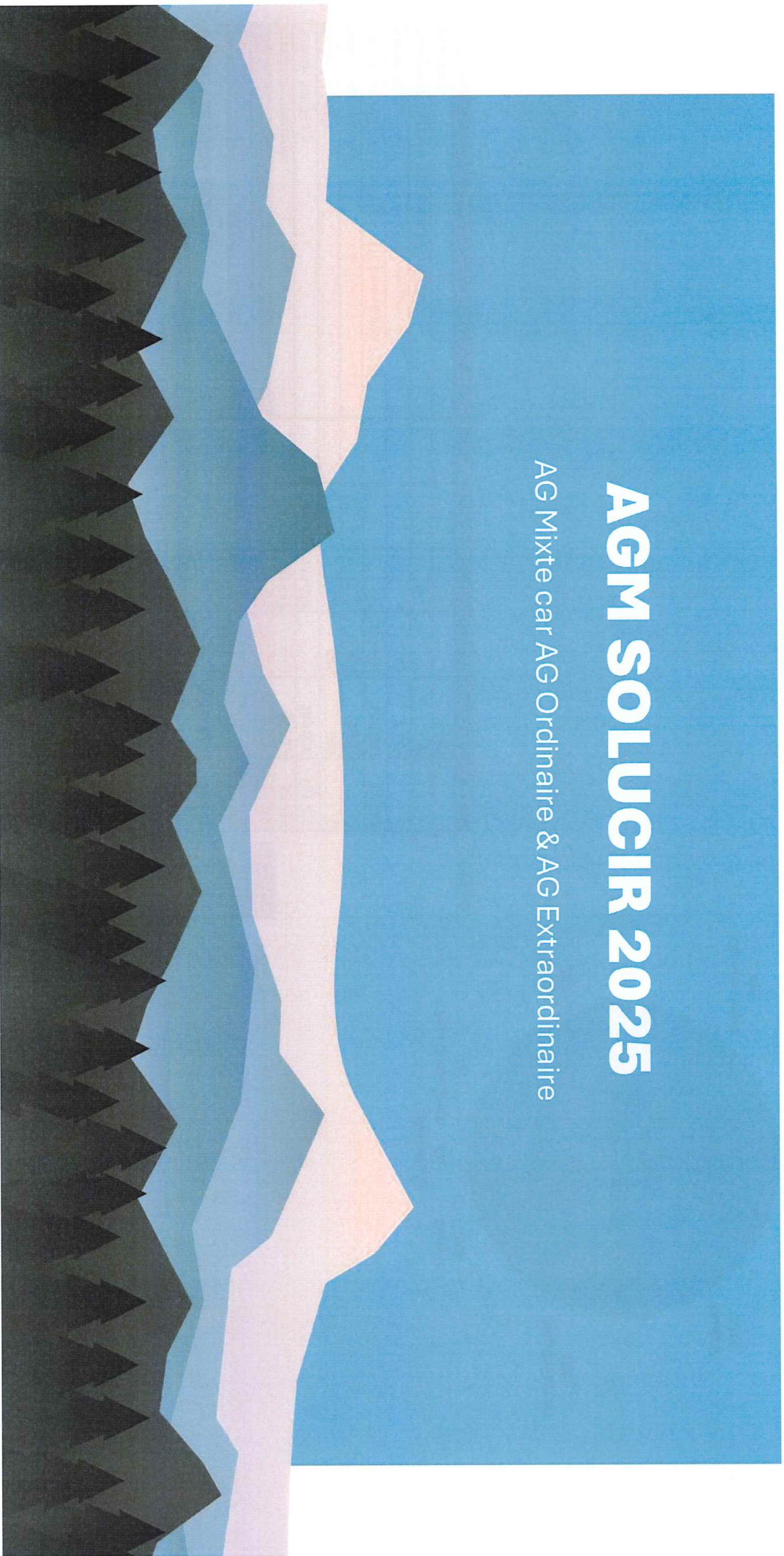
Atterrissage – Dépenses

BUDGET SOLUCIR 2025				DATE MAJ: 20-nov			
DEPENSES 2025 : plan d'action associatif (pas TVA) et prestations SoluCr (avec TVA, en HT (ci))	Jours prév.	Jours	FP	Frais ext	Total	Suivi dépenses	DELTA
Prestataire SoluTeam		85,70	45 522		45 522	38 252	
Salariés SoluTeam		820,00	249 024		249 024	201 725	
Amortissements				626	626	0	
Solde congés payés 25				5 956	5 956		
Plan de vol 2025 - Frais externes - TTC (non soumis TVA)				101 600	101 600	62 882	
Ventes presta SoluCr - Frais externes - HT (TVA 20%)				2 125	2 125	0	
IS sur bénéfice prestation (report déficit 2024)					0		
TVA 2025					3 750		
TOTAL DEPENSES global		905,70	294 546	104 351	408 603	302 859	19 751



AGM SOLUCIR 2025

AG Mixte car AG Ordinaire & AG Extraordinaire



AG Mixte – en amont

Documents reçus

Envoie lundi 17/11 :

- Rapport moral 2025
- Rapport financier 2024
- Convocation avec ODJ
- Éléments sur ce qui est soumis au vote

Déroulé AG Mixte

ODJ

ORDRE DU JOUR AG ORDINAIRE

Ouverture

PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL 2025

Bilan du Projet associatif

Bilan d'activités 2025

→ **VOTE** de l'adoption du Rapport Moral 2025

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2024

Rapport financier 2024

Situation budget 2025

→ **VOTE** de l'adoption du Rapport Financier 2024

GRILLE DE COTISATIONS 2026

→ **VOTE** de l'adoption de la Grille de cotisations 2026

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2026 –

présentation des candidatures

→ **VOTE** des membres du conseil d'administration 2025

Clôture de l'assemblée générale ordinaire

ORDRE DU JOUR AG EXTRAORDINAIRE

Ouverture

RAJOUT de la notion de Co-Présidence aux statuts de l'association

→ **VOTE** de l'adoption de la nouvelle notion aux statuts de l'association

RAJOUT de la notion du droit de vote en Assemblée Générale des collectivités historiques financeuses de SoluCir aux statuts de l'association

→ **VOTE** de l'adoption de la nouvelle notion aux statuts de l'association

Clôture de l'assemblée générale extraordinaire

AG Extraordinaire

Mise à jour des statuts SoluCir

Nous allons effectuer 2 modifications de nos statuts :

1. Rajout de la notion de Co-Présidence à l'article 11 – BUREAU

- Simple ajout de la notion pour sécuriser notre nouveau fonctionnement sans rôle défini pour ne pas être bloquant pour la suite
- « Un(e) président(e) et, s'il y a lieu, un(e) ou plusieurs vice-président-e-s ; » va devenir « **Un(e) président(e) ou plusieurs co-président-e-s, et, s'il y a lieu, un(e) ou plusieurs vice-président-e-s ;** »

2. Ajout du droit de vote des collectivités partenaires historiques qui financent SoluCir à l'article 6 – ADMISSION ET ADHESION

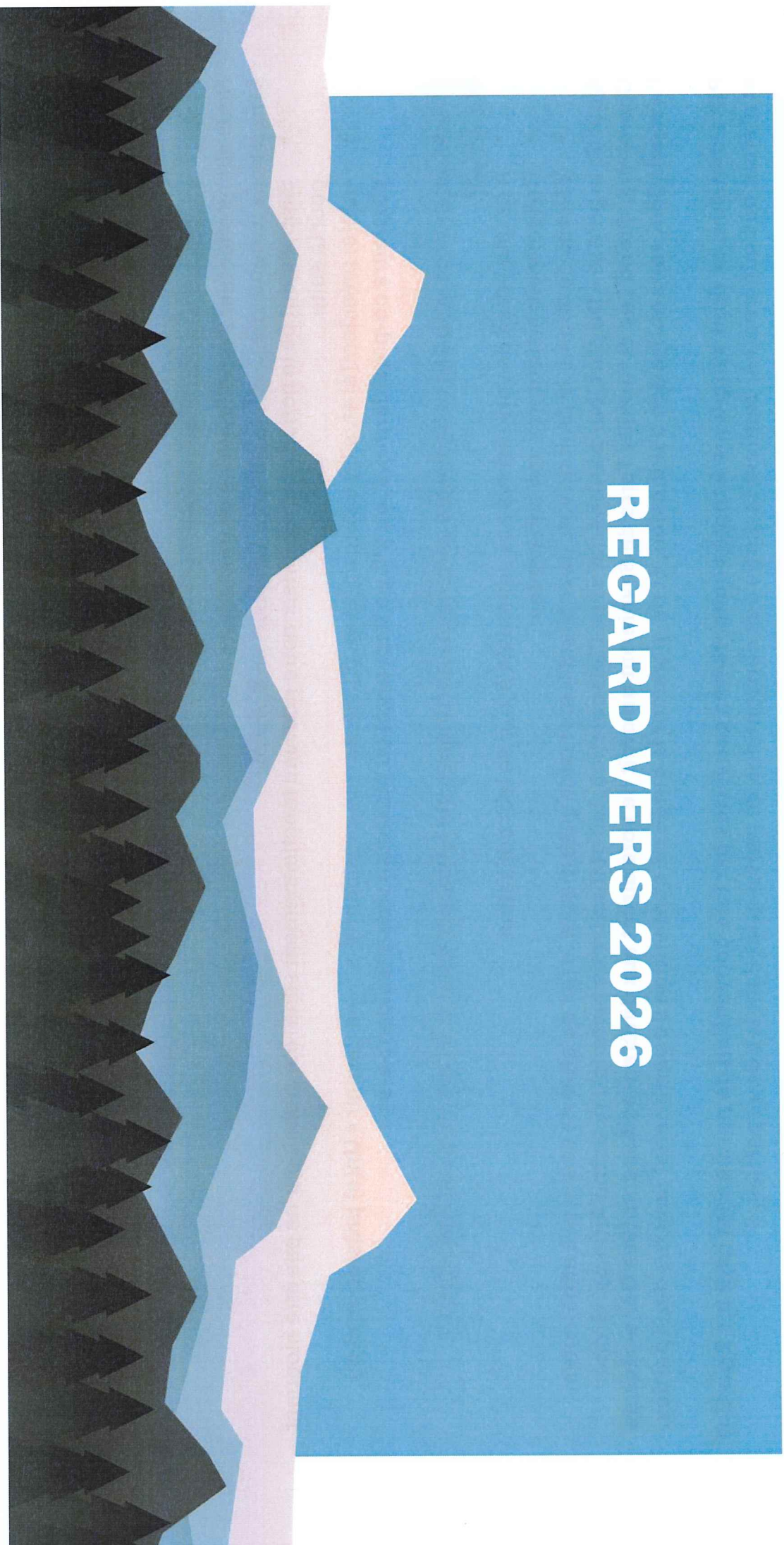
- A ce jour : droit de vote réservé aux adhérents à jour de leur cotisation
- Collectivités historiques non adhérentes
- Volonté de donner le droit de vote aux collectivités historiques malgré le fait qu'elles ne soient pas adhérentes

Ajout de la phrase « **De part leur partenariat avec l'association, les collectivités historiques Grand Annecy, Grand Chambéry, Grand Lac et Rumilly Terre de Savoie ont un droit de vote direct aux différentes Assemblées Générales de l'association, sans obligation d'adhésion, et ce, pendant la durée de convention de partenariat liant les deux parties.** »

Par extension, ce droit s'applique à toutes collectivités couvertes par une convention de partenariat liant les 2 parties et n'étant pas adhérentes, pendant la durée des conventions de partenariat liant les deux parties. »

Mise à jour des statuts à réaliser sous 3 mois avec le PV d'AGE.

REGARD VERS 2026



A venir l'année prochaine

Vers 2026 et au-delà !

Nous sommes fiers et ravis de voir grandir, année après année, cette belle aventure collective : toujours plus d'acteurs et de membres engagés dans SoluCir, des événements qui rassemblent, une équipe et un budget qui s'étoffent...

Chaque bilan est aussi l'occasion de prendre du recul, un peu de hauteur, parfois même un petit vertige, pour se requestionner...

Nous sommes bien placés pour le savoir : *"La croissance infinie n'existe pas dans un monde fini"*.

Alors, sur ce constat, comment se profile la suite ?

Et bien on a envie de sortir des sentiers battus, de prendre notre carte, notre boussole et notre sac à dos ; -) et de tracer notre propre chemin, ... **AVEC VOUS** !

Et si ... on ralentissait

Et si ... on s'appliquait la **robustesse** à nous même

Et si ... on profiterait de cette année **politique** charnière pour embarquer plus

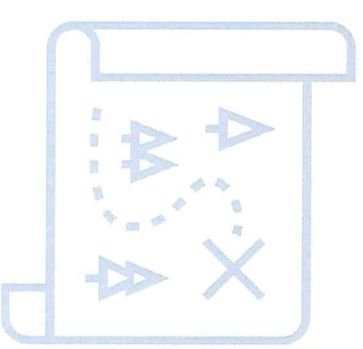
Et si ... on **coopérerait** plus : pour cocréer, coorganiser, se recentrer

Et si ... on ouvrirait le champ des possibles, tout en **se préservant** et préservant les ressources

Et si ... on était plus dans le **faire** et qu'on en faisait une fête !

Et si ... on faisait tout ça **ensemble** ! Partants ? :)

Ensemble, écrivons le prochain chapitre de cette aventure, à la hauteur de nos valeurs et de nos rêves.



Enjeux 2026

Et si on s'appliquait la ROBUSTESSE à nous même ?

- Il y a 10ans / 5ans : peu de structures portait des événements sur la transition
 - ⇒ aujourd'hui il y a de nouveaux réseaux dédiés, et tout le monde fait des événements en lien avec les sujets de transition.
 - ⇒ Les acteurs du territoire sont sur-sollicités pour les événements
- L'équipe est « pied au plancher »...

DONC :

- Misons sur la COOPERATION ! : Faire avec les autres réseaux, coorganisons
 - Prévoir moins d'évènementiel à l'avance
 - Soyons plus dans l'accompagnement et l'animation (Communauté de Pratique, Intersection, Centrifugeuses, rdv adhérents, lien avec les collectivités, sensibilisation des nouveaux élus...)
- ⇒ Se reposer sur la mesure d'impact qui avait été faite

Futur format Salon

Informations

- **FORMAT :**
 - Octobre / novembre (par rapport élections) / début décembre ? => jeudi
 - 1 jour
 - Avoir des stands en format « simplifié » style conférence pour la facilité & le financier !
 - Avoir moins de conférences que sur 2 jours : 1 phare ?
 - Garder temps de réseautage, de fédération, de rencontres...
 - Lieux : Imperial ? / Alby ? / traverse : amphitheatre + gymnase / Savoie expo / Météore (Meythet) / Bonlieu
 - État d'esprit : COOPERER avec les autres réseaux, faire avec :
 - Les différents réseaux
 - Les groupes de travail SoluCir
 - Les collectivités ;-)
 - Question de lier avec l'évènement clôture T2050 ?
 - Réflexion autour du modèle économique à avoir : tarif d'entrée / tarif stand / jour passés à la prépa ...
- ⇒ S'il y a des dates réhibitoires pour vous ? (congrès amorce, productible, decidia (juin ?), mois de l'ESS, salon de maire, salon habitat / artisanat / salon emballage, ici on recrute (octobre, Rumilly) ...)

Enjeux 2026

Les municipales ...

SOLUCIR : est politique et partisan

- **SOLUCIR est partisan, mais porte un projet politique territorial de part sa mission.**
- **Le projet Territoire circulaire & robuste en 2050 invite à se projeter et à dessiner un territoire... : utile au futur.e.s élu.e.s !**

Une commission du conseil d'administration est en cours pour voir comment approcher les candidats et leur faire connaître SoluCir et les propositions pour aller vers une économie circulaire.

⇒ **PHASE AMONT : Nous avons besoin d'idées !**

- ⇒ Ecrire à tous les candidats déclarés ?
- ⇒ Pas un sujet porté par les communes
- ⇒ Informé que SoluCir est disponible pour formé les nouveaux élus : tou.te.s les nouveaux élu.e.s ?
- ⇒ Risque de brouiller le discours
- ⇒ Conotation EC = ESS : négative ; pas très positif / régénératif = beaucoup mieux
 - ⇒ À visée régénérative
- ⇒ Sensibiliser l'EC pour les collectivités

Enjeux 2026

Les municipales ...

⇒ PHASE AVAL : Selon vous, COMMENT SENSIBILISER LES PROCHAINS ELUS ?

- ⇒ Enjeux sont sur ceux qui sont élu.e.s
- ⇒ Former les VP économie + déchets + transition écologique + achat durable / commande publique
 - ⇒ Temps dans les 2 mois qui suivent : les 3 VP de chaque territoire qui se retrouve : faire connaissance + acculturer + temps sur le salon aux élus plus largement
- ⇒ Est-ce que économie circulaire est le bon terme ?
- ⇒ Connotation EC = ESS : négative ; pas très positif / régénératif = beaucoup mieux
 - ⇒ À visée régénérative
 - ⇒ Ne donne pas forcément envie ...
- ⇒ Répondre à des BESOINS
- ⇒ Vidéo promotionnelle : exemples locaux sur les territoires (propre à chaque CC), engagé, ont du mal à voir ce que la collectivité peut faire => montrer le rôle de la collectivité ! ...

Enjeux 2026

Les municipales ... et les partenariats

- Nos conventions se terminent fin 2026
- Cela représente un financement de 34% (143 000 €)
 - ⇒ Comment vous voyez l'écriture d'une nouvelle convention de partenariat avec SoluCir ?
 - ⇒ Budget serré, pas forcément porté l'EC
 - ⇒ Convention très cadrée et très clair sur ce que ça peut apporter
 - ⇒ Demande des comptes sur les 3ans
 - ⇒ Avoir des indicateurs à l'échelle de chaque territoire ? : plus de matière possible
 - ⇒ Revoir la notion de forfait : équité en termes d'habitant
 - ⇒ Dans PLPDMA
- ⇒ GL : début d'année ?

Mai / juin pour CGLE, Aglo,

⇒ Temps entre les collectivités sur différents sujets (pas que EC) : déchets, collecte, ...

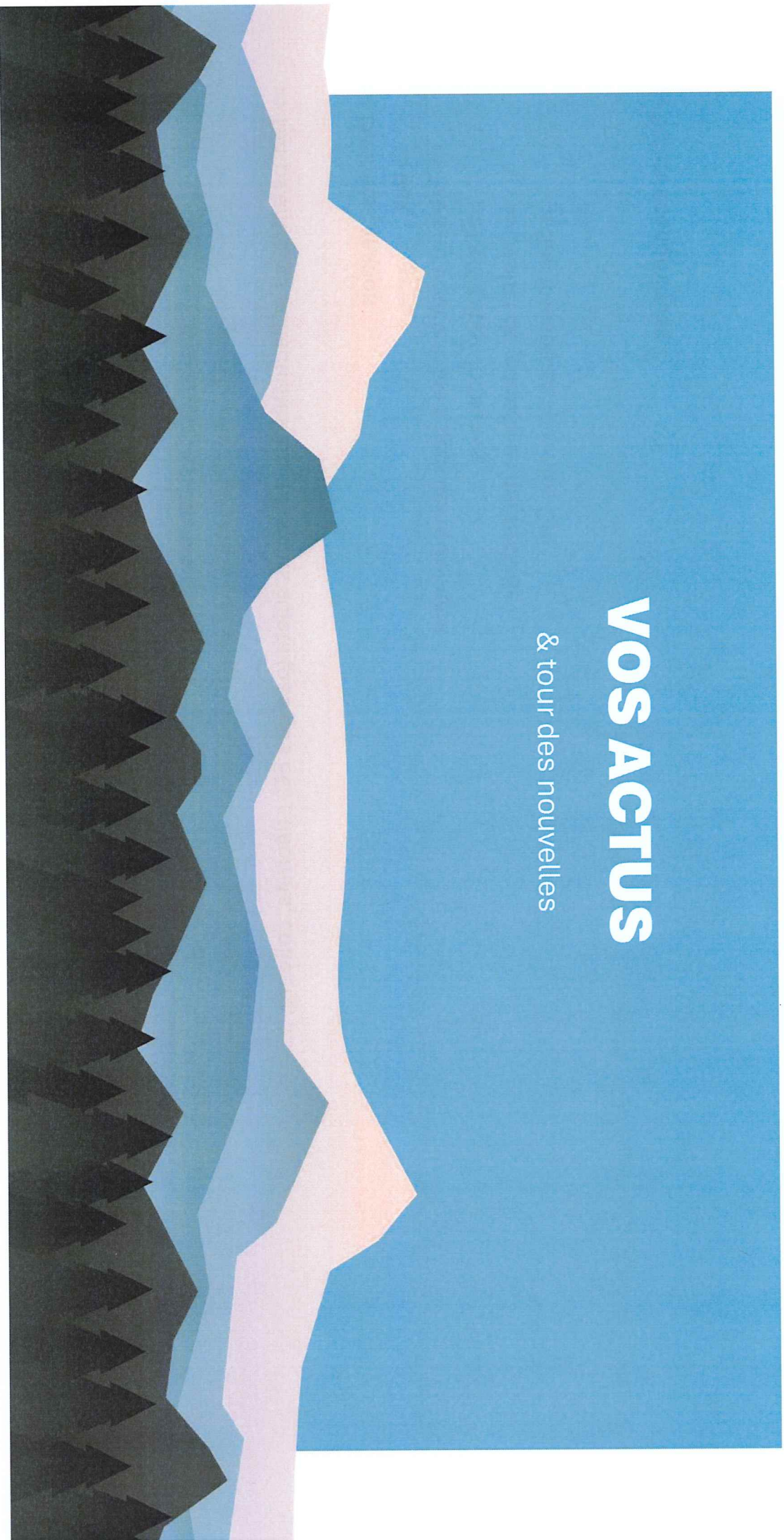
Enjeux 2026

Les municipales ... et les partenariats

- ⇒ Temps entre les collectivités sur différents sujets (pas que EC) : déchets, collecte, ...
- ⇒ Déchets : gestion
 - ⇒ Rex
 - ⇒ Tableau pour voir les sujets qui reviennent
 - ⇒ Tarification incitative
 - ⇒ Déchet de pelouse en déchetterie
 - ⇒ Sac transparent pour les OM
 - ⇒ ...
- ⇒ Sujets économiques ?

VOS ACTUS

& tour des nouvelles



Tour des bonnes nouvelles

😊 À vous la parole !

Grand Lac : pôle économie circulaire : ancienne caserne des pompiers de Gresy : caserne qui devait être pour l'hôpital, mais plus de besoin : une partie bureaux / une partie hangard (bâtiment de 1970) : opportunité / foncier à Grand Lac (stationnement ok)

⇒ Dédié EC !

Souhait de Travailler sur la consigne du verre (prise de parts dans Revera) – plan d'action de l'année prochaine (fin 2026 – 2027) : **sujet à travailler en transversalité** ? Consultation à faire en commune ?
⇒ **Visio spécifique début d'année 2026**

Grand Chambéry : acté Rubanox : au moins 2000 m2 dédié au pôle EC ! Cristal habitat vendrait cette partie à Grand Chambéry (pas toute la hall – 1500 m2 => gymnase ...) besoin de refaire étude sur 2000 m2 ? (kayak, SoluCir)

L'Ami à chiffré des couts de travaux bien plus conséquent (10 M€ travaux) : zone de stockage à l'extérieur

Détruire la halle du milieu

Savoie déchets : ancien centre de tri : voté fin décembre : chantiers valoriste, Emmaüs, trialp, inddigo, materiatuèque

Élu.e.s pas tous convaincu.e.s ...

Tour des bonnes nouvelles

😊 À vous la parole !

Grand Annecy : collecte incitative : déployé au total 12 000 habitant : collecte tri et se déplacent pour OM.

Commune en PAV : mais commune qui ne fait pas ...

CC Fier et Usses : Sillingy ouvre pôle EC : création déchetterie bâtiment réemploi, objethèque, ... (projet d'Epagny à l'arrêt)

Plan résilience de Grand Massif domaine skiable : 18 mois pour faire un plan de résilience, très intéressant Frédéric Marin (en dessous 1600 : enlève enneiger, remonte leurs RM, ...)

Rumilly : journée donner et réemploi la semaine prochaine

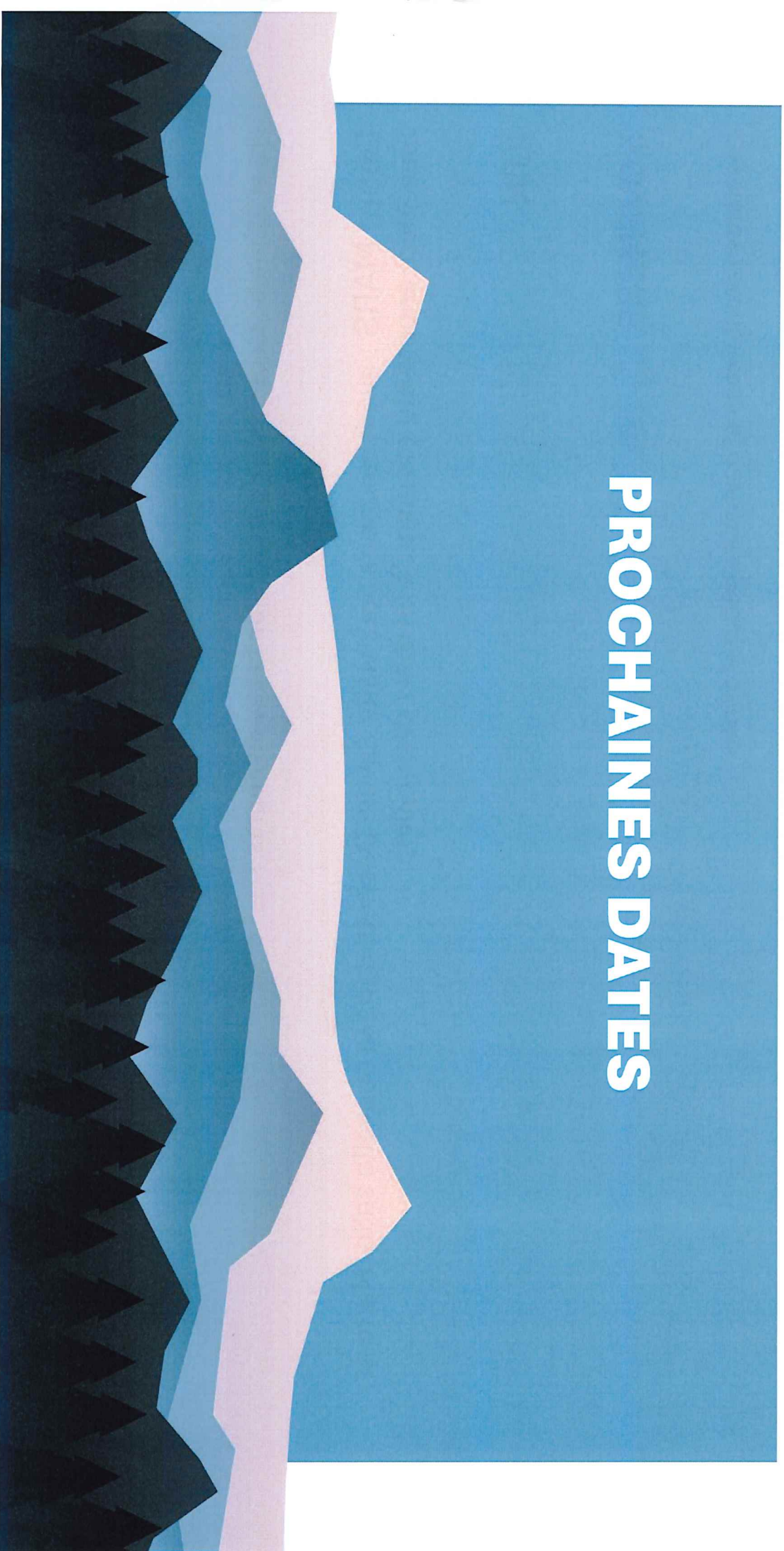
Commencé démarche TETE référentiel Eci + ACE : Etat des lieux + bcp questionné EC + volet agricole

Cécile Couvent qui est rentrée de congés maternité

Eloise : quitte RTS

CGLE : 17/12 : comité de pilotage inter-agglo sur la décarbonation + intervention CCI mission carbon 0 ...
Hackathon tourisme régénératif (sujet EC) - 4/12 et 5/12

PROCHAINAINES DATES



Prochaines réunions DT

Dates à caler

(15 et 22 mars : élections) => est ce qu'on fait avant / après ?

Début MARS : avant élections pour visite Savoie Déchets dans la nouvelle salle (Marie et Jean-Marc encore élu.e.s jusqu'à fin mai / début juin)

JUIN

NOVEMBRE

PROCHAINES DATES

Les dates seront fixées et envoyées début d'année